



P.P. CH-3003 Berne

Aux destinataires de l'audition

3003 Berne, le 10 janvier 2012

Audition

Révision totale de l'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers

Madame, Monsieur,

Nous vous soumettons en annexe les documents relatifs à la révision totale de l'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV ; RS 143.5). L'ODV régit l'établissement des documents de voyage pour les étrangers reconnus comme réfugiés, apatrides ou sans papiers. Elle définit également à quelles conditions les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire peuvent effectuer un voyage à l'étranger avec une autorisation de retour. De plus, cette ordonnance détermine le type de document de voyage propre à ces groupes de personnes et réglemente son établissement, sa perte et son retrait, de même que les émoluments.

L'un des principaux changements proposés dans la présente révision totale concerne la suppression de la liberté de voyager pour les personnes admises à titre provisoire, par le biais de l'introduction de motifs de voyage clairement fixés. En outre, tout requérant ou toute personne admise à titre provisoire qui a obtenu une autorisation de voyage de l'Office fédéral des migrations (ODM) se verra délivrer un passeport biométrique pour étrangers.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre avis écrit sur le projet **d'ici au 12 mars 2012**

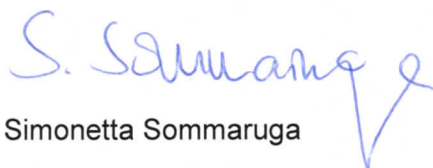
à l'Office fédéral des migrations, Domaine de direction Politique migratoire, Section Affaires juridiques, Madame Sandrine Favre, sandrine.favre@bfm.admin.ch, et Madame Nicole

Marazzato, nicole.marazzato@bfm.admin.ch. Nous vous recommandons de nous envoyer votre prise de position uniquement par courrier électronique afin de nous faciliter la tâche.

Sans nouvelles de votre part, nous estimerons que vous approuvez le projet d'ordonnance qui vous a été soumis.

L'Office fédéral des migrations se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Simonetta Sommaruga

Annexes :

- Projet d'ordonnance et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de l'audition